

PROGRAMME DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE- JAPON

- renforcer la fonction du Cabinet;
- réorganiser le gouvernement central afin d'en réduire le niveau d'activité;
- rendre les activités du gouvernement plus transparentes;
- rationaliser le gouvernement.

Le but principal de cette réforme est de gagner un leadership politique, en renforçant les fonctions du secrétariat du Cabinet. Elle tourne, en fait, autour de la création de ce dernier, qui emploiera plus de 2 000 personnes choisies dans les ministères et organismes publics, les universités et l'industrie. L'idée même de réunir ces secteurs qui montrent l'exemple en matière de S-T est tout simplement révolutionnaire au Japon.

Le secrétariat du Cabinet soutient le Cabinet et le premier ministre. Il a donc un statut nettement supérieur à celui de toute autre entité auparavant, en vertu du fait qu'il présidera au fonctionnement des ministères qui viennent d'être réorganisés. Afin de l'appuyer dans ses fonctions, plusieurs nouveaux postes spéciaux ont été créés. C'est le cas des « ministres d'État délégués à des missions spéciales », dont le nouveau « ministre délégué à la politique en S-T » est un exemple.

De plus, un certain nombre de conseils sont maintenant rattachés au secrétariat du Cabinet. En voici deux exemples : le Conseil des S-T (CST) et la Commission de l'énergie atomique. Le premier relevait auparavant du Cabinet du premier ministre (CPM), même s'il avait toujours eu ses bureaux dans l'immeuble de l'Agence des sciences et de la technologie (STA). De cette façon, la STA assurait le secrétariat de l'ancien CST. Donc, le CST avait toujours semblé être « contrôlé » par la STA et non par le CPM. L'ancien CST a été rebaptisé et s'appelle maintenant « Conseil de la politique en sciences et technologie » (CPST), et il n'a plus ses bureaux dans le même immeuble que la STA. En juillet 2001, il emménagera dans l'édifice du secrétariat du Cabinet.

Quatre des ministres concernés par les S-T, qui relèvent évidemment tous du premier ministre, font partie du secrétariat du Cabinet. Leurs ministères sont :

- Le ministère de l'Éducation, des Sports, de la Culture, des Sciences et de la Technologie (MEXT);
- Le ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI);
- Le ministère des Finances;
- Le ministère de la Gestion publique, des Affaires intérieures, des Postes et des Télécommunications.